

## MESURISM GROUPE

17 Rue des Charmilles, 95610 Éragny

SIREN : 943 261 982

NDA : 11951010595 auprès du préfet de région d'Île-de-France

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE FORMATION

*Applicable à toute action de formation organisée par SAPX Studio Fetch*

Conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 du Code du travail, le présent règlement intérieur s'applique à tout stagiaire participant à une action de formation organisée par SAPX Finance – Studio Fetch, quelle que soit la modalité (présentiel, distanciel, hybride).

## Article 1 – Objet et champ d'application

---

Le présent règlement définit les règles d'organisation, de discipline, d'hygiène et de sécurité applicables pendant toute action de formation dispensée par SAPX Finance – Studio Fetch. Il s'applique à tous les stagiaires dès leur entrée en formation.

## Article 2 – Accès et assiduité

---

- Tout stagiaire doit se présenter aux dates et horaires convenus dans la convention de formation ou la convocation.
- En cas d'absence ou de retard prévisible, le stagiaire s'engage à en informer l'organisme de formation dans les meilleurs délais.
- Toute absence non justifiée pourra entraîner une retenue sur le financement accordé par l'OPCO ou le financeur.
- La feuille d'émargement doit être signée par le stagiaire à chaque demi-journée de présence. Elle constitue la preuve légale de présence.
- En cas d'absence injustifiée supérieure à 20 % de la durée totale, l'attestation de fin de formation pourra ne pas être délivrée.

## Article 3 – Discipline et comportement

---

- Tout stagiaire est tenu d'adopter un comportement respectueux envers les formateurs, les autres stagiaires et le personnel de l'organisme.
- Sont strictement interdits : tout comportement agressif, discriminatoire, harcelant ou perturbateur.
- L'usage du téléphone portable à des fins personnelles est déconseillé pendant les séquences pédagogiques.
- Toute fraude, plagiat ou tromperie lors des évaluations pourra entraîner l'exclusion de la formation.
- En cas de manquement grave, l'organisme se réserve le droit d'exclure le stagiaire après lui avoir permis de s'expliquer.

## Article 4 – Utilisation des ressources et des équipements

---

- Les supports pédagogiques remis sont destinés à un usage strictement personnel. Leur reproduction ou diffusion sans autorisation est interdite.
- En formation distanciel, le stagiaire s'engage à disposer d'une connexion internet stable et d'un environnement de travail adapté.
- Tout dommage causé au matériel mis à disposition engagera la responsabilité du stagiaire.

## Article 5 – Confidentialité

---

Les informations partagées dans le cadre de la formation (contenu, échanges, données personnelles) sont confidentielles. Le stagiaire s'engage à ne pas les divulguer en dehors du cadre de la formation.

## Article 6 – Hygiène et sécurité

---

- En présentiel, le stagiaire doit respecter les consignes d'hygiène et de sécurité du lieu de formation.
- En cas d'incident ou d'accident, le stagiaire doit en informer immédiatement le formateur.
- Les issues de secours et consignes d'évacuation doivent être repérées dès le début de la formation.

## Article 7 – Prise en compte du handicap et accessibilité

---

SAPX Finance – Studio Fetch s'engage à garantir à toute personne en situation de handicap un accès équitable à ses actions de formation, conformément aux articles L.5213-6 et L.6112-3 du Code du travail.

- Un référent handicap est désigné pour chaque action de formation : Madame Sandrine TIGOULET, joignable à l'adresse [contact@studiofetch.fr](mailto:contact@studiofetch.fr).
- Toute personne concernée est invitée à signaler sa situation avant le démarrage de la formation, afin que les aménagements nécessaires (pédagogiques, matériels, organisationnels ou temporels) puissent être étudiés et mis en place.
- Le référent handicap réalise une analyse individuelle des besoins, en lien avec le stagiaire et, le cas échéant, avec les acteurs spécialisés (Agefiph, Cap Emploi, Ressource Handicap Formation).
- Lorsqu'un aménagement ne peut être assuré directement par Studio Fetch, le référent oriente le stagiaire vers une structure partenaire susceptible de répondre à son besoin.
- Les informations relatives à la situation de handicap sont traitées dans la plus stricte confidentialité et ne sont partagées qu'avec l'accord exprès du stagiaire, uniquement auprès des personnes strictement nécessaires à la mise en œuvre des aménagements.
- Aucune discrimination, directe ou indirecte, ne peut être fondée sur la situation de handicap dans le cadre de l'accès, du déroulement ou de l'évaluation de la formation.

## Article 8 – Protection des données personnelles (RGPD)

---

Les données personnelles collectées dans le cadre des actions de formation sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés » modifiée.

- Responsable de traitement : SAPX Finance – Studio Fetch, 17 Rue des Charmilles, 95610 Éragny – SIREN 943 261 982.
- Finalités du traitement : gestion administrative et pédagogique de la formation, édition des conventions et convocations, suivi des émargements, évaluation des acquis, délivrance des attestations, facturation, suivi qualité Qualiopi, obligations légales et déclaratives auprès des financeurs (OPCO, France Travail, CPF, entreprises commanditaires).
- Base légale : exécution du contrat ou de la convention de formation, obligations légales de l'organisme et intérêt légitime pour le suivi qualité.
- Catégories de données traitées : identité, coordonnées, données professionnelles, résultats d'évaluation, présence, et le cas échéant données relatives à un aménagement pour situation de handicap (données sensibles traitées avec consentement).
- Destinataires : personnel habilité de Studio Fetch, formateurs intervenants, financeurs et organismes de contrôle dans la limite de leurs prérogatives.

- Durée de conservation : les données liées au suivi pédagogique et à la traçabilité Qualiopi sont conservées pendant toute la durée de la formation et jusqu'à 3 ans après son terme. Les pièces comptables et financières sont conservées 10 ans conformément aux obligations légales. Les justificatifs exigés par les financeurs sont conservés selon les durées spécifiques imposées (notamment 4 ans pour les actions financées par les fonds publics ou mutualisés).
- Droits du stagiaire : conformément aux articles 15 à 22 du RGPD, tout stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données, ainsi que du droit de définir des directives relatives à leur sort après son décès.
- Ces droits peuvent être exercés à tout moment par courriel à [contact@studiofetch.fr](mailto:contact@studiofetch.fr) ou par courrier au siège social, accompagnés d'un justificatif d'identité. Une réponse est apportée dans un délai maximum d'un mois.
- En cas de réponse insatisfaisante, le stagiaire peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) – 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07 – [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).

## Article 9 – Procédure de réclamation

---

SAPX Finance – Studio Fetch met à la disposition de ses stagiaires, commanditaires et partenaires une procédure formalisée de traitement des réclamations, dans le cadre de sa démarche qualité Qualiopi.

- Toute réclamation, quelle qu'en soit la nature (organisation, contenu pédagogique, accueil, accessibilité, comportement d'un intervenant, facturation, etc.), peut être formulée par écrit : par courriel à [contact@studiofetch.fr](mailto:contact@studiofetch.fr) ou par courrier au siège social.
- La réclamation doit préciser : l'identité du demandeur, la formation concernée, la date des faits, une description claire de l'objet de la réclamation et, le cas échéant, les pièces justificatives utiles.
- Accusé de réception : toute réclamation fait l'objet d'un accusé de réception dans un délai maximum de 5 jours ouvrés.
- Instruction et réponse : une réponse motivée est apportée dans un délai maximum de 15 jours ouvrés à compter de la réception de la réclamation. Lorsque la complexité du dossier l'exige, ce délai peut être prolongé, le stagiaire étant alors informé du nouveau délai prévisionnel.
- Traitement interne : chaque réclamation est enregistrée dans un registre des réclamations tenu par la Responsable pédagogique. Elle fait l'objet d'une analyse, d'une décision motivée et, si nécessaire, de la mise en place d'une action corrective dont l'efficacité est vérifiée.
- Le traitement des réclamations alimente la revue qualité annuelle de Studio Fetch et contribue à l'amélioration continue de ses prestations.
- Aucune réclamation n'entraîne de préjudice pour son auteur dans le cadre de sa formation ou de ses évaluations.

## Article 10 – Médiation et voies de recours externes

---

Si la réponse apportée à une réclamation ne satisfait pas le stagiaire ou si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, des voies de recours externes sont ouvertes.

- Médiation de la consommation : conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation, tout stagiaire ayant la qualité de consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant à Studio Fetch.
- Le stagiaire peut saisir le médiateur dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite auprès de Studio Fetch.
- Médiateur désigné : [à compléter – exemple : Médiateur de la consommation AME – Association des Médiateurs Européens, 11 place Dauphine, 75001 Paris – [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com)].

- La saisine du médiateur peut être effectuée directement en ligne sur son site, ou par courrier, en joignant les pièces justificatives utiles (copie de la réclamation initiale, réponse de l'organisme, convention de formation).
- Autres voies de recours : en cas de différend relatif au financement ou à l'exécution de la formation par un OPCO, le stagiaire ou l'employeur peut saisir directement l'OPCO concerné ; en cas de manquement aux obligations qualité, une signalisation peut être adressée à France Compétences – 11 rue Scribe, 75009 Paris – [www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr) ; en dernier recours, les juridictions compétentes peuvent être saisies conformément au droit commun.
- Le recours à la médiation ne prive le stagiaire d'aucun de ses droits de recours juridictionnels.

## Article 11 – Entrée en vigueur

---

Le présent règlement intérieur entre en vigueur dès la signature de la convention de formation ou de la convocation. Il est remis à chaque stagiaire avant le démarrage de la formation.

### Pour SAPX Finance – Studio Fetch

Nom & Qualité : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Cachet & Signature :

### Le(la) stagiaire

Nom : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Lu et approuvé – Signature :